



AGORA - C.C.A.S.

NEWS, SANTÉ & SOLIDARITÉ,  
SENIORS

# NOUVEAU CCAS À L'AGORA - VOTRE GUICHET UNIQUE - JANV 2023

#MantesEnAction

Depuis le 1er janvier, le nouveau Centre Communal d'Action Sociale de Mantes-la-Jolie est fortement renforcé. L'ancien, datant des années 2000, ne correspondait plus aux attentes actuelles : beaucoup trop petit, il ne permettait pas la mise en place d'un accompagnement global. La nouvelle formule, mieux dimensionnée, permet un meilleur accès au droit des Mantais.

Publié le 07 février 2023

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de la Ville de Mantes-la-Jolie, situé à l'Agora, anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire communal, en lien étroit avec les partenaires publics et privés. Il met ainsi en œuvre les politiques de solidarité et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Ainsi, depuis le **1er janvier 2023**, l'ensemble des compétences intégrées sont :

- > Le logement,
- > Le point justice,
- > L'apprentissage du français,
- > La politique de santé et l'information prévention santé,
- > La politique à destination des seniors.  
Sur ce dernier point, la nouvelle municipalité souhaite lutter durablement contre l'isolement des seniors et à favoriser la proximité et la dignité.
- > Le programme de Réussite Éducative.

Souvent ignoré, le CCAS est une structure qui fonctionne de manière totalement **autonome**, avec un **budget propre**.

À titre d'exemple, le **Centre Communal d'Action Sociale** ancienne génération était doté de **600 000 €**.

Le budget de fonctionnement qui lui est attribué aujourd'hui est de **2,5 millions d'euros**.



### **Le portage de repas à domicile : un service social d'aide à la personne**

À ce jour, la Ville assure par le biais du délégataire ELIOR, la gestion du service de portage de repas à domicile. La commune, à travers le renforcement des compétences du **CCAS**, souhaite faire de ce service de portage, un service social d'aide à la personne. Ce service constituera un levier incontournable pour garantir la qualité nutritionnelle des repas pour les seniors afin de préserver leur autonomie. Le CCAS, en partenariat avec le futur prestataire, pourra ainsi veiller au repérage des situations à risque, prévenir la dénutrition et réaliser une veille sociale auprès des seniors les plus fragilisés.

### **Agora**

**254, boulevard du Maréchal Juin**

**01 30 94 02 02**

